

Ordre du jour
Assemblée communale extraordinaire
du lundi 12 décembre 2022 à 20h00
à la salle de spectacles

Ordre du jour :

1. Autoriser le Syndicat des communes des Franches-Montagnes à céder le droit d'emption dont il est titulaire sur l'immeuble Fl. 3371 du ban du Noirmont au Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes.
2. Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à exercer ledit droit d'emption aux mêmes conditions que celles qui lient le Syndicat des communes des Franches-Montagnes, en particulier au prix de Fr. 2'150'000.- et lui donner compétence pour le financement.
3. Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à entreprendre et conclure les démarches permettant d'attribuer les travaux de viabilisation du Plan Spécial régional « ZAIC-FM – Les Voirgeolets » concernant le site du Noirmont et lui donner compétence pour le financement.
4. Voter un crédit d'investissement de fr. 700'000.- pour la rénovation de la rue du Crêt ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
5. Voter un crédit d'investissement de fr. 150'000.- pour le remplacement du reste de l'éclairage public en LED; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
6. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par Mme Carina Sofia Da Cruz Domingos Mateus et ses enfants Rita et Débora Domingos Mateus, ressortissantes portugaises, domiciliées aux Breuleux.

Permanence des conseillers communaux

Les conseillers communaux, rapporteurs des dossiers, sont à votre disposition **jeudi 8 décembre 2022 de 17h30 à 18h00 au bureau communal**, pour répondre à toutes vos questions au sujet des propositions soumises à l'Assemblée communale extraordinaire du 12 décembre 2022.

Le Conseil communal